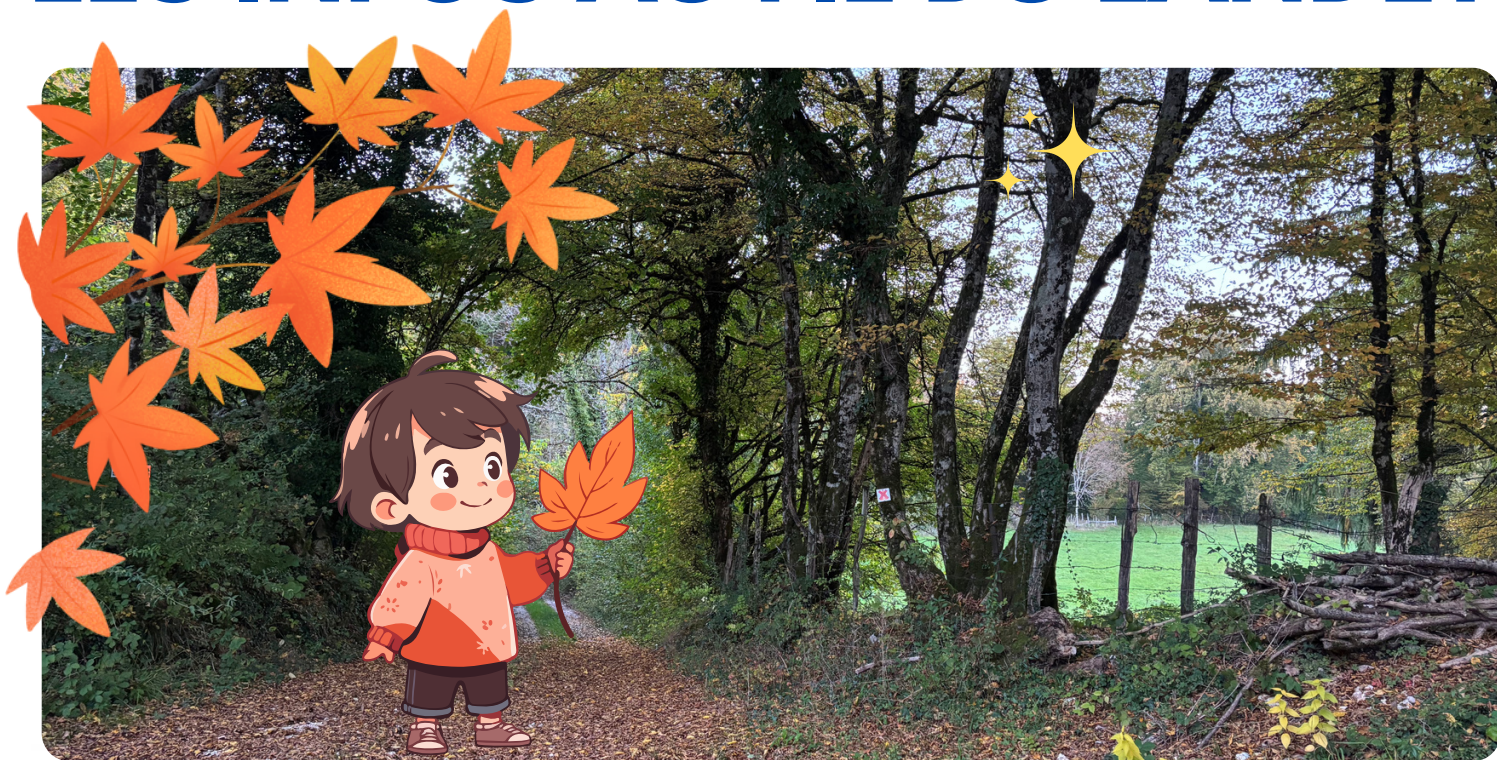


LES INFOS AU FIL DU LANDET



Bulletin municipal

DANS CE NUMÉRO

- Elections municipales 2026
l'essentiel de la loi
- En action : les brèves du
conseil municipal
- Vie communale
- L'eau et l'assainissement
- Reportage et prévention
- La parole aux associations
- Vos contacts

Retrouver toutes les infos sur Goux-sous-Landet



www.gouxsouslandet.com



application intramuros



A vos agendas

◦ Noël sur la commune :

- **Inscriptions des enfants** pour le 15 novembre 2025
- Mise en place du sapin : samedi 29 novembre 2025 matin
- **Fête de Noël** : vendredi 12 décembre 2025 à 19h
- Repas du conseil municipal et des aînés : 8 février 2026

◦ Elections municipales :

- Réunion publique : présentation des nouvelles modalités :
le mercredi 21 janvier 2026 à 20h
- 1er tour de l'élection : 15 mars 2026
- 2ème tour si besoin : 22 mars 2026



Infos Goux-sous-Landet : automne 2025
Bulletin municipal édité par la commune

Responsable de publication et rédaction,
conception et réalisation graphique :

Patricia Paquiez

Ont participé à la rédaction : Lucie Petetin,
Emmanuel Lechevin, Léon Gauthier, Marie Olmeda

En raison de la réserve électorale, il n'y a pas d'Edito du Maire



Le 21 janvier 2026 à 20 heures en salle de Mairie

- Présentation des principales modalités suite à l'harmonisation des modes de scrutin
- Comment va se dérouler le vote des électeurs ?
- Comment être candidats ?
- Temps d'échange



Loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité
Principales nouveautés applicables aux communes de moins de 1 000 habitants

L'ESSENTIEL DE LA LOI

- **Généralisation du scrutin de liste paritaire (liste bloquée)**
- Possibilité de déposer des listes incomplètes ou comprenant des candidats supplémentaires ($\rightarrow -2$ / $\rightarrow +2$)
- Election des adjoints au scrutin de liste paritaire (liste bloquée)
- Maintien des règles actuelles de désignation des conseillers communautaires (ordre du tableau)
- Mesures d'adaptation facilitant le fonctionnement du conseil municipal en cours de mandat :
 - caractère réputé complet du conseil municipal applicable tout au long du mandat
 - remplacement des adjoints sans tenir compte du sexe
 - maintien du principe des élections complémentaires, mais au scrutin de liste

Qu'est ce qu'un scrutin de liste ?

En mars 2026, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants seront élus au scrutin de liste à deux tours.

Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage (listes bloquées).

Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste.

Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.



◦ **L'ordre des candidats sur cette liste ne préjuge en rien de la "désignation" du futur maire, ni de l'ordre des adjoints qui relèvent exclusivement du vote du conseil municipal après les élections.**

Comment constituer une liste de candidats aux élections municipales ?

1ère règle : respect de la parité :

La liste des candidats est obligatoirement composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

2ème règle : respect de l'effectif

Plusieurs possibilités :

- la liste peut comprendre autant de candidats que de sièges à pourvoir : **effectif légal prévu par la loi**
- la liste peut comprendre jusqu'à deux candidats de plus que l'effectif légal : **candidats supplémentaires** (appelés à pourvoir les sièges vacants en cours de mandat)
- la liste peut être incomplète et comprendre jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal : **liste réputée complète**



$\rightarrow -2$
 $\rightarrow +2$

Comment est élu Le Maire par le conseil municipal ?

Les modalités de l'élection du maire n'ont pas été modifiées par la récente loi.

Le maire est élu parmi les membres du conseil municipal au scrutin secret et à la majorité absolue.

Comment sont élus les adjoints par le conseil municipal ?

Les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste paritaire à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (liste bloquée). La liste est donc composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

L'ordre de présentation de la liste des conseillers municipaux candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut donc être différent de celui-ci.

L'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire/premier adjoint.

S'inscrire sur les listes électorales :

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin, soit le 6 février 2026.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives :

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la nationalité française ;
- être majeur ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

Avoir une attache avec la commune au titre de :

- son domicile principal
- sa qualité de contribuable
- sa qualité de gérant de société.

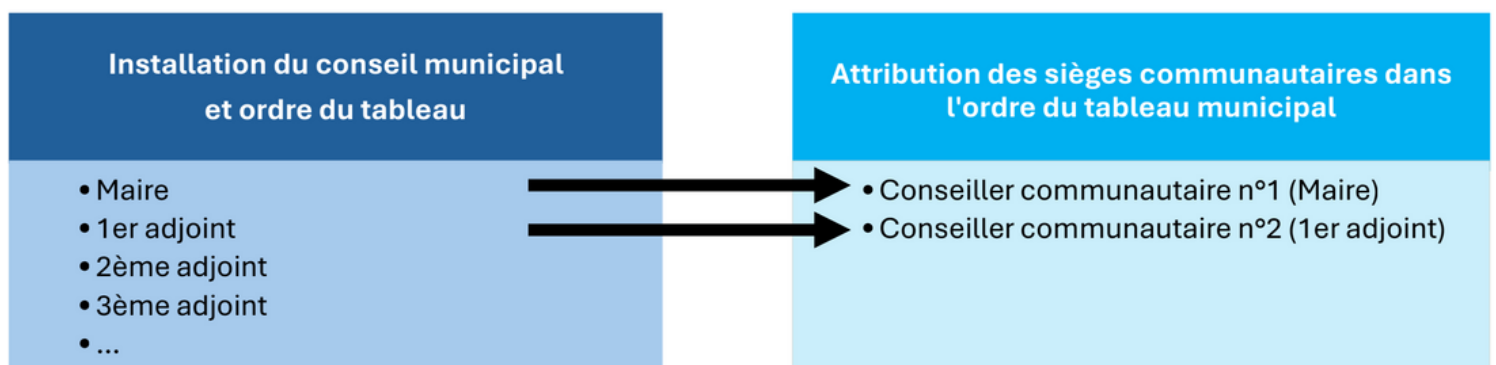
Vos démarches :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396
ou au secrétariat de mairie

Désignation des conseillers communautaires

- Pas de modification des modalités de désignation des conseillers communautaires dans les communes de moins de 1 000 habitants. Les règles de remplacement en cas de vacances demeurent également inchangées.
- Les conseillers communautaires dans les communes de moins de 1 000 habitants sont désignés suivant l'ordre du tableau municipal établi au moment de l'installation du conseil ou de l'élection du maire en cours de mandat :

Exemple d'une commune de moins de 1 000 habitants disposant de 2 sièges communautaires



Le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire sont déterminés par le droit commun. L'arrêté préfectoral fixe à 1 siège titulaire et 1 suppléant les délégués de notre commune.



Décisions du Conseil Municipal

Retrouver les procès-verbaux

<https://conseilmunicipal.gouxsouslandet.com>

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE

Le **projet de rénovation du logement de l'ancienne école** s'inscrit dans le cadre d'une démarche volontariste de maîtrise des dépenses énergétiques et de développement des énergies renouvelables. La rénovation du logement se fera entre autre par le remplacement de la chaudière fioul vétuste (plus d'une vingtaine d'année). Suite à un audit énergétique réalisé en octobre 2024, un bouquet de travaux reste à définir pour atteindre un **objectif de rénovation BBC Rénovation**.

Le conseil municipal a fait le choix d'un scénarii pour une **amélioration de la qualité de vie, une maîtrise des coûts financiers énergétiques pour les locataires avec plus de confort thermique et l'utilisation de matériaux vertueux et biosourcés**.

Cet investissement s'inscrira dans la durabilité environnementale.

Avancée du projet :

- phase "Avant-Projet" APS/APD,
- présentation du projet aux locataires en juillet 2025, et solutions de relogement pendant les travaux,
- d'ici fin d'année : validation du projet et consultation des entreprises,
- travaux envisageables en février / mars 2026.

DÉPART DES LOCATAIRES DU LOGEMENT DE L'ÉCOLE

Les locataires de la maison de l'école nous ont fait part de leur projet d'investissement immobilier. Ils quitteront leur location au 31 octobre 2025. Nous leur souhaitons pleine réussite. Nous en profitons ici pour remercier Myriam pour son investissement sur la commune et au comité d'animation.

DES INVESTISSEMENTS

Conformément au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) :

- 5 tables et 10 bancs en pin
- petits matériels pour l'agent technique
- petits matériels pour les travaux communaux
- Salle de convivialité :
 - Rideaux occultants
 - Cuisinière et hotte (cuisine)
- Panneaux électoraux
- Travaux engagés à l'école de Myon :

	Coût total	Coût à la charge de la commune
Sol du hall de l'école	9080.37€	957.45€
Sanitaire	1960.20€	206.69€
Electricité	793.30€	83.65€

L'école de Myon accueille les enfants de 3 à 11 ans issus des communes composant l'entente scolaire, soit Myon, Bartherans, Échay, Cussey, Lizine et Goux-sous-Landet.

L'école compte en moyenne une trentaine d'élèves répartis sur deux classes.

La commune participe financièrement, aux frais de scolarité, périscolaire, travaux d'entretien, aux activités de piscine (10 séances par an) pour la classe des grands ainsi qu'au séjour découverte d'une semaine réalisé en fin d'année scolaire.

L'ombrage dans la cour de l'école est en cours de projet.



PROJET DE PISTE FORESTIÈRE : reporté pour 2026

L'une des orientations du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) est de **garantir une gestion durable du domaine forestier dans l'intérêt général en prenant en compte les aléas sylvicoles de ces dernières années, et la mise en valeur de la forêt du Landet à long terme**.

Jean-Christophe Adrover, Chef de projet - Service Appui Travaux ONF - a présenté l'avant projet sommaire de travaux d'infrastructure forestière aux conseillers municipaux, en présence de Antoine Durand, Responsable Unité Territoriale de Loue-Lison, Olivier Dard, Maire de Lavans Quingey. Le projet concerne la réfection d'un accès grumier, la création de place de dépôt/retournement, la création d'une route et piste empierrée, et la création d'une place de croisement DFCI (Défense de la Forêt française Contre les Incendies).

Compte tenu de l'investissement, des dépenses de travaux déjà engagées d'une part, et de l'approche de la fin du mandat, le conseil municipal a décidé de reporter l'étude et les choix concernant ce projet sur 2026.

NETTOYAGE REVERS D'EAU & SAIGNÉES

Compte tenu des conditions météorologiques, et notamment des fortes pluies, nous avons confié à l'agent technique, Christian, le nettoyage régulier des revers d'eau et saignées, sur la piste du Landet et sur le chemin de Noffes.

Un nombre d'heures conséquent est nécessaire à cet entretien. Néanmoins, il est important de maintenir en bon état l'usage de ces évacuations, pour limiter la dégradation des chemins forestiers.



EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

- **Exploitation des résineux** : convention d'exploitation groupée avec l'ONF
- **Exploitation feuillue** : au niveau des parcelles exploitées, lors de la saison 2024-2025, nous avons exploité les parcelles 27-29-31-32. Toutes en ouverture de cloisonnement et sanitaire. Dans ces dernières, les bois issus des cloisonnements ainsi que les grumes ont été exploités et commercialisés. Il reste les houppiers des grumes.



Au total, ce sont environ 3000m³ qui ont été exploités.

Lors de la saison 2024-2025, l'ONF a martelé les parcelles 26-28 et 30. Dans ces dernières, il est prévu d'ouvrir les cloisonnements (parcelles 26 et 30) cet hiver, et de façonner les houppiers restants dans les parcelles 27-29-31-32. Dans un deuxième temps, il est prévu de faire les grumes et le bois énergie.



Affouage 2025/26



- Parcelle 7
- + Bois accidentés et déracinés
 - Parcelle 12
 - Parcelles 14, 15, 16 : La sommière

SYNDICAT FORESTIER - SFBM

Arrêté du Préfet portant adhésion des communes d'Epeugney, Goux-sous-Landet, Le Val, et Rouhe au Syndicat Forestier de Bolandoz et de Myon en date du 2 juin 2025 : Les communes sont autorisées à adhérer au SFBM. Cette adhésion sera effective au 1er janvier 2026.

RAPPEL : des camions de grumes utilisent régulièrement le chemin neuf pour charger et transporter des grumes de bois ; Le chemin neuf peut donc être bloqué régulièrement au cours des journées, et ce, sur les jours et mois à venir. La commune n'est pas en capacité de vous prévenir à chaque passage et chargement ; et les chauffeurs ne peuvent pas apposer des panneaux de signalisation de chaque côté de la voie communale à chaque intervention. Nous vous remercions de votre compréhension si vous souhaitez emprunter le chemin neuf.

Chargement en cours



Communiqué de Goux-sous-Landet

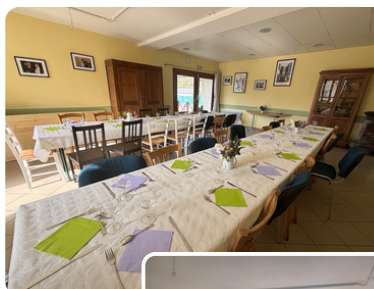
CÉRÉMONIE DU 8 MAI



C'est sous un soleil radieux que s'est déroulée cette cérémonie de commémoration de l'armistice 39-45 devant le monument aux morts. Devant le public réuni, Madame Le Maire a rappelé le sens du monument aux morts et ses symboliques ; puis son discours s'est tourné vers l'avenir afin que nos enfants puissent grandir et vivre libres, dans la fraternité, pour garantir un avenir de Paix !

La cérémonie a été ponctuée de différentes musiques, comme France par Candice Paris, le chant des partisans, et bien entendu une très belle Marseillaise.

Un vin d'honneur a ensuite été partagé devant la mairie.



Pour ceux qui l'ont souhaité, la journée s'est poursuivie autour du traditionnel repas.

De beaux moments de partage, de convivialité, d'échanges intergénérationnels.

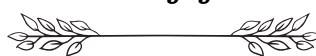
Madame Le Maire remercie les conseillers municipaux qui ont participé à la commémoration du 8 mai, et ont œuvré pour le vin d'honneur offert, les membres du comité d'animation, Marie Olmeda et Myriam Sailer pour la co-organisation du repas.

MATINÉE DE BÉNÉVOLAT

La commune remercie l'ensemble des bénévoles qui ont participé samedi 26 avril aux travaux de bénévolat au village. De nombreuses tâches ont été effectuées : pose des rideaux dans la salle, réfection fenêtre logement, nettoyage de la mairie, aménagement de l'atelier public (pose d'étagères, établi ..), démoussage et nettoyage des chenaux, désherbage de voirie, nettoyage du monument aux morts, nettoyage du centre du village, démoussage d'espaces public, peinture/lasure ...

Cette matinée s'est terminée autour d'un barbecue convivial offert par la commune !

**Merci à tous
de votre engagement !**



FLEURS

**Merci aux mains vertes pour
ces belles plantations !**

Le conseil municipal remercie pour leur investissement Lucie, Christine, Bruno, ainsi que tous les habitants qui fleurissent et entretiennent le village.





...Vie communale...

CARTE AVANTAGES JEUNES

La commune de GOUX-SOUS-LANDET offre la Carte Avantages Jeunes aux personnes de la commune âgées entre 5 et 22 ans.

Cette année, 7 jeunes se sont inscrits.

Les cartes ont été distribuées le 30 août 2025.



Bonne année scolaire à tous !!



RANDO DES 4 COMMUNES

La traditionnelle randonnée a eu lieu le 14 juillet. Cette année, ce sont une trentaine de personnes qui se sont rendues à Chenecey Buillon, avec Julien le guide du jour pour quelques explications sur les circuits riches en découverte.



EGLISE DE MONT SUR LISON

Suite à une dégradation sur le plafond de l'église au niveau de l'allée principale, une déclaration de sinistre auprès de la compagnie d'assurance a été faite par la commune de Courcelles.

L'Atelier Roland Nonotte est chargé de la réfection complète du plafond central, afin d'éviter que de l'humidité reste sous la fibre.



BARBECUE DE L'ASSOCIATION DE CHASSE : ACCA



L'association de chasse de Goux-sous-Landet a organisé le 24 août son barbecue. Cette journée très ensoleillée a permis à chacun (chasseurs, habitants, voisins, famille et amis) de se retrouver pour passer un très bon moment de convivialité.

Le président de l'ACCA et l'ensemble de ses membres remercient tous les participants à cette journée. Ils remercient également la mairie pour le prêt du hangar municipal, des tables et bancs.

De nombreuses manifestations étaient organisées localement le même jour, et malgré une quarantaine de participants, aucun bénéfice n'a été réalisé. Cependant, tout le monde a passé une belle journée.

Le panier garni mis en jeu avec les tickets a été gagné par M. Godin Renaud.

Le barbecue a été fait par Jean Claude, Patrick et Léon.

L'animation a été assurée par Valentin et Claude.



Petits gestes, grande sécurité !

Pour la sécurité de tous et le confort de notre village, nous vous rappelons quelques points importants concernant l'entretien des haies :

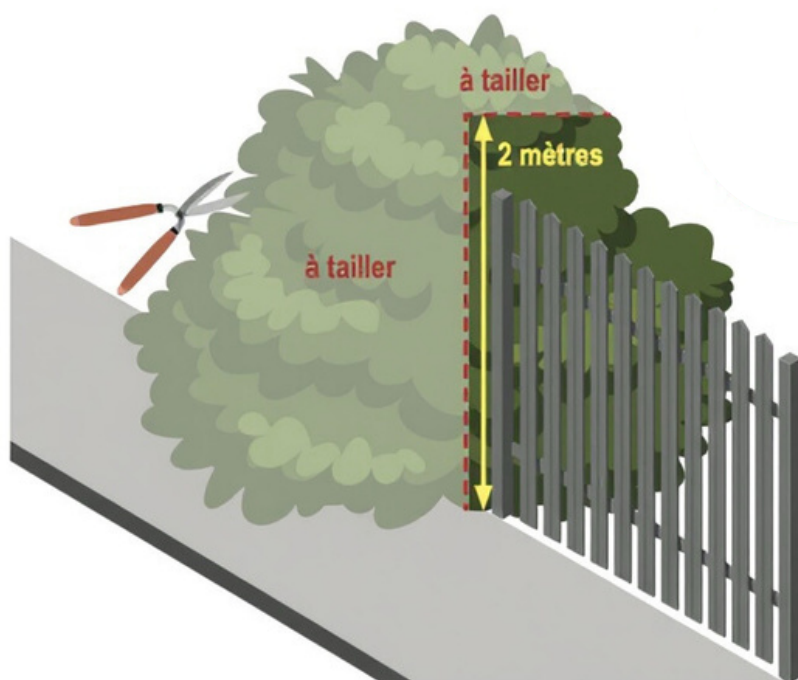
- Hauteur maximale : 2 mètres au maximum, ou moins si la visibilité est réduite.
- Responsabilité : Propriétaires et locataires, pensez à ce que vos haies ne dépassent pas sur la voie publique.
- Objectifs : Assurer le passage des piétons, des véhicules et des camions de collecte.
- Engagement citoyen : Entretenir ses haies, c'est respecter ses voisins et la sécurité de tous !
- Déchets verts ? Direction la déchèterie ! Merci de ne pas les laisser sur la voie publique.

À l'attention des riverains

**Les riverains doivent obligatoirement :
tailler leurs haies à l'aplomb du domaine public
et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voir moins,
là où le dégagement de la visibilité est indispensable.**

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire ou au locataire, qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Ce, afin notamment de faciliter le passage des piétons et des camions de ramassage des ordures ménagères.



**Ensemble, faisons de
notre commune un
endroit sûr et
agréable pour tous !**



Prévention : Prenez les mesures nécessaires pour repérer l'escroquerie et la signaler : Ministère de l'Intérieur Cybermalveillance.gouv.fr

#cybermalveillance

Aujourd'hui, les usagers du numérique, qu'ils soient publics ou privés, particuliers ou professionnels, sont victimes d'actes de cybermalveillance au quotidien.

Pour y faire face, le ministère de l'Intérieur, la Police et la Gendarmerie nationale ont lancé en 2024 la plateforme 17Cyber.

Cet outil permet d'accompagner les victimes en leur proposant 24h/24 et 7j/7 le diagnostic de l'acte malveillant et, si besoin, la mise en relation avec un prestataire privé pour une remédiation technique, ou avec un policier ou un gendarme.

[Arnaque aux SMS]

Vous avez reçu un SMS (ou e-mail) vous demandant de régler des frais (de péage par exemple) ; **ATTENTION**, il s'agit d'une tentative de fraude !

- **Ne répondez pas**
- **Ne cliquez pas sur les liens ou pièces jointes**
- **Ne communiquer aucune information sensible**

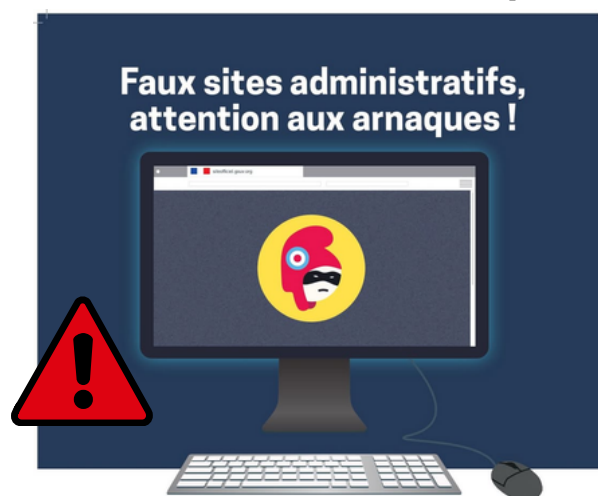
[Les jeunes, premières cibles des cybermenaces]

29 % des 18-34 ans ont reçu un appel d'un faux conseiller bancaire – soit près de quatre fois plus que les 55-75 ans. Pourtant, seuls 17 % d'entre eux ont alerté leur banque ou leur fournisseur. Un chiffre qui illustre le décalage entre la confiance des jeunes et leur réelle vulnérabilité face aux menaces. Ces résultats, dévoilés à l'occasion du Cybermois 2025, sont à découvrir dans le 2^e baromètre sur la perception cyber des internautes, réalisé avec Ipsos.



« **Bonjour vous êtes chez vous ?** »

Ce mystérieux SMS a envahi nos téléphones ! Et il ne s'agit pas d'un cambrioleur en repérage... C'est une nouvelle pratique pour l'hameçonnage à la livraison de colis. En effet, par sécurité, certains téléphones n'acceptent pas les messages contenant des liens qui proviennent de numéros inconnus. Mais, si l'on répond, les messages suivants peuvent en contenir. Les escrocs l'ont bien compris et ont créé ces fausses conversations automatiques...



[6 conseils pratiques] :

1. **Consulter toujours le site officiel de l'administration** française www.service-public.fr qui recense tous les sites de référence en fonction des documents désirés
2. **Se renseigner auprès des sites officiels**
3. **Consulter les mentions légales** du site
4. **Vérifier les adresses** : les sites officiels de l'administration française se termine par .gouv. ou .fr (jamais par gouv.org ou gouv.com)
5. **Sachez que** les premiers résultats de recherche ne mettent pas forcément en avant les sites officiels
6. **Vérifier** le caractère payant, ou non, de la prestation

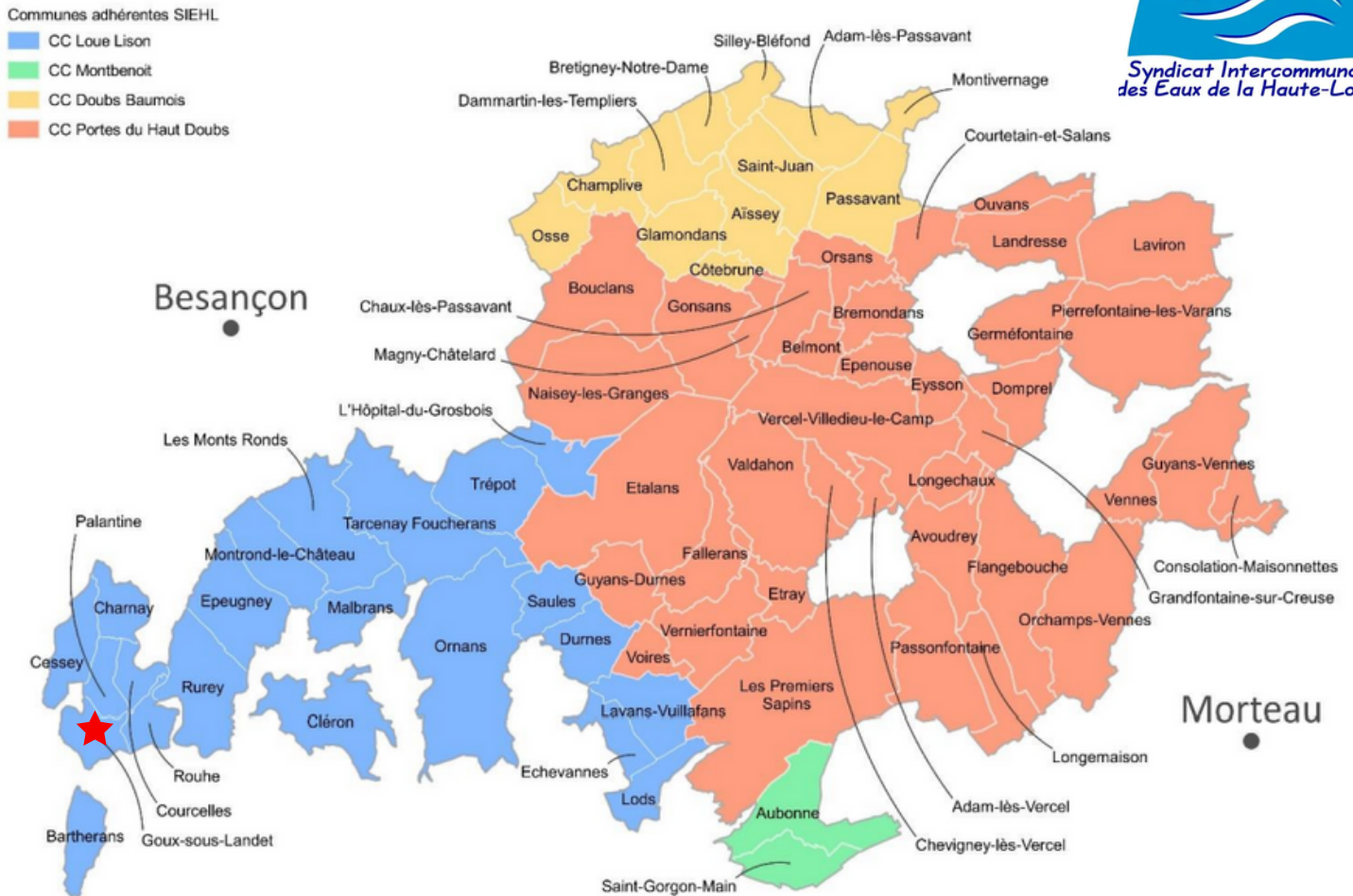


Derrière cet acronyme se cache le **S**yndicat **I**ntercommunale des **E**aux de la **H**aute **L**oue.

Le SIEHL est un établissement public de coopération intercommunale qui assure le traitement, la distribution et la surveillance du réseau d' eau potable sur le vaste territoire de la vallée de la Haute Loue et de ses environs.



Syndicat Intercommunal
des Eaux de la Haute-Loue



La gestion du service eau potable du syndicat est assurée par la société de Distribution Gaz et Eaux (SDGE), sous la forme d'un contrat d'affermage.

L'assainissement à Goux sous Landet est un assainissement individuel ce qui signifie que chaque habitation traite elle-même ses eaux usées.

Le traitement des eaux usées non collectif représente en France 15 à 20% de la population.

La communauté de communes Loue Lison propose un service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour aider les habitants de la commune de Goux-sous-Landet à optimiser leur installation, afin de protéger les ressources naturelles en eau.

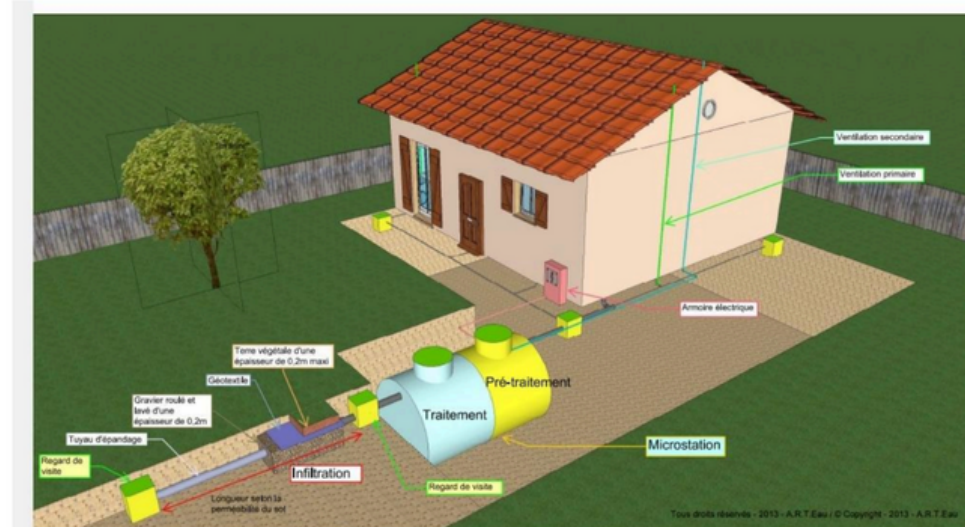
Le SPANC est donc chargé de contrôler la conformité des installations de traitement individuel en place, ou en projet, ou en cas de vente de l'habitation.

Il existe plusieurs systèmes de traitement des eaux usées, en voici deux pour exemple.

INSTALLATION DE BASE



INSTALLATION MICRO STATION



Ces systèmes sont soumis à des contrôles périodiques, les premiers contrôles ont déjà été effectués sur la commune il y a quelques années pour vérifier et conseiller sur la mise en conformité des installations.

Les contrôles périodiques suivants sont semblables à des contrôles techniques automobiles. Ils s'effectuent entre 1, 4 et 10 ans après le précédent en fonction des résultats obtenus lors du dernier diagnostic. Il a les mêmes objectifs que le premier contrôle mais doit aussi vérifier que les recommandations émises lors du dernier entretien ont été appliquées.

Les propriétaires des habitations non contrôlées en 2022 vont être contactés par courrier par le Bureau d'étude JDBE de Besançon, afin de convenir d'un rendez-vous.

Pour toutes demandes d'information complémentaires, vous pouvez contacter les standards du service assainissement de la communauté de communes au : 03.81.63.71.25

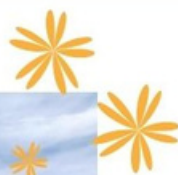
Bilan du Rallye de Séquanie

Cette année le comité d'animation a fait le choix de changer d'emplacement pour permettre aux spectateurs de mieux profiter de la spéciale et du point de vue !

Nous remercions tous les bénévoles qui nous ont aidés à faire la réussite de cet événement annuel dans notre commune, ainsi que Bruno pour le prêt de l'emplacement et de l'électricité.

Le bilan du rallye avait été présenté lors d'une soirée conviviale fin avril à la mairie.

Voici donc le bilan positif de l'événement. Nous allons pouvoir vous proposer beaucoup d'activités cette année !



Bénéfice total	
Recettes	
Jetons vendus	3 513,00 €
Jetons non rendus	105,00 €
Achats	
- METRO	- 241,54 €
- INTER	- 497,85 €
- LA BONNE CAVE	- 984,00 €
- Pain	- 150,90 €
- Pichets	- 19,10 €
- Jetons	- 134,48 €
Reventes	143,80 €
BENEFICE	1 733,93 €





...Le Comité d'Animation ...

Et pour cette année ?

Après une période de réflexion cet été pour mieux relancer le comité cette année, plusieurs activités vous seront proposées... Avec en moyenne une soirée ou activité par mois pour vous réunir, vous aurez de quoi vous amuser cette année !

Au programme :

- soirées à thème (Halloween, Noël, chandeleur, Carnaval...)
- ateliers créations
- sorties organisées



Envie de nous rejoindre ?

Pour faire fonctionner notre comité et répondre au mieux à vos attentes nous sommes toujours preneuses de nouveaux membres dans notre super bureau !

Avec nous zéro prise de têtes et bonne ambiance garantie !

Alors n'hésitez pas à nous rejoindre lors de notre prochaine assemblée générale en janvier.



Fête de Noël 2025

VENDREDI 12 DECEMBRE

À PARTIR DE 19H00

LES HABITANTS SONT
CORDIALEMENT INVITÉS
À VENIR FÊTER NOËL
A LA SALLE COMMUNALE

LA MUNICIPALITÉ OFFRIRA LE VERRE DE L'AMITIÉ
ET CHACUN POURRA APPORTER QUELQUE CHOSE
DE SALÉ OU DE SUCRÉ À PARTAGER

LE PÈRE NOËL AURA
DÉPOSÉ SA HOTTE
REPLIE DE CADEAUX
POUR LES ENFANTS
INSCRITS !!



Au plaisir de vous rencontrer !

COMMUNE DE GOUX-SOUS-LANDET



**N'OUBLIEZ
PAS LES
INSCRIPTIONS !**

Fête de Noël 2025
VENDREDI 12 DECEMBRE
À PARTIR DE 19H00

AFIN D'ORGANISER LA FÊTE DE NOËL,
NOUS REMERCIONS LES PARENTS
DE BIEN VOULOIR INSCRIRE LEURS ENFANTS
AFIN QUE LE PÈRE NOËL PUISSE REMPLIR SA HOTTE !

L'âge limite pour bénéficier d'un cadeau a été fixé à 15 ans
(vos enfants ayant 15 ans au cours de l'année peuvent encore s'inscrire)
Au-delà des 15 ans, les jeunes peuvent participer à la fête,
comme tous les habitants de la commune.

Coupon réponse à retourner en Mairie
avant le 15 Novembre 2025
(date et délai de rigueur)

Coupon réponse **Fête de Noël 2025**
à retourner avant le 15 Novembre 2025 en Mairie (ou boîte à lettre de Mairie)

Nom	Prénom	Age

Noël des Aînés 2025
Commune de Goux-Sous-Landet

La municipalité propose
aux personnes âgées de 70 ans et plus,
de choisir entre un repas avec
les membres actifs du conseil municipal
et un colis.

- le repas aura lieu le **Dimanche 08 Février 2026 à 12h**,
une invitation vous sera adressée courant Janvier
2026 pour vous préciser le lieu.
- le colis sera distribué dans le courant du mois de
Décembre 2025.

Faites votre choix et inscrivez vous
avant le 15 Novembre 2025
en retournant le coupon réponse en Mairie

Contact Lucie 06.30.45.51.01

Coupon réponse **Noël des Aînés 2025**
à retourner avant le 15 Novembre 2025 en Mairie (ou boîte à lettre de Mairie)

Participant 1: Nom: _____
Prénom: _____
Je choisis : ☐ LE REPAS ☐ LE COLIS

Participant 2: Nom: _____
Prénom: _____
Je choisis : ☐ LE REPAS ☐ LE COLIS

*votre conjoint(e) est bien entendu le (la) bienvenu(e)

FRANCE SERVICE QUINGEY

Pôle Service à la Population

Communauté de Communes Loue Lison

4 place Rives de la Loue 25440 Quingey

Tel : +33 3 70 88 50 10

<https://cclouelison.fr/fr/rb/2183365/france-services-quiringey>

[BUREAU CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT]



France services Quingey est habilité pour certifier l'identité numérique régalienne France Identité. Si vous avez besoin d'une "identité numérique certifiée" pour accomplir les démarches, **n'hésitez pas à contacter l'accueil France services Quingey** qui vous orientera.

[Permanences Impôts des Particuliers]

C'est un agent de la Direction Générale des Finances Publiques qui se déplace sur rendez-vous dans les locaux de France Services à Quingey pour répondre aux questions des habitants.

C'est exclusivement sur rendez-vous.

La prise de rendez-vous se fait sur www.impots.gouv.fr

Si les habitants n'y arrivent pas, France services est là pour les aider..

Lundi 27 Octobre : 9h10 - 11h50 14h - 16h40

Lundi 10 Novembre : 9h10 - 11h50 14h - 16h40

Lundi 8 Décembre : 9h10 - 11h50 14h - 16h40

Communauté de Communes CCLL :

..Des guides pour se repérer ..

La communauté de Communes Loue Lison édite différents mémos et guides, en version numérique ou papier.

- Le Mémo des services de santé et de solidarité sur le territoire Loue Lison : permet aux habitants de trouver les professionnels de santé adaptés à leur pathologie et les structures solidaires en mesure de les accompagner
- Le Guide Bien vieillir en territoire Loue Lison : accompagne les futurs retraités comme les personnes les plus âgées, avec dépendance ou non, dans leur parcours santé, le maintien et

A 16 ans, pensez au recensement !

Le recensement citoyen est obligatoire !

Il permet :

- d'obtenir une attestation de recensement ;
- d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- d'être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales.



L'attestation de recensement est indispensable pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP ou BAC), ou à un concours administratif, en France.

À noter : Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire votre recensement à votre place et en votre absence.

Jusqu'à vos 25 ans, vous devez déclarer tout changement de situation (déménagement, mariage, enfant, situation professionnelle...) à votre centre du service national et de la jeunesse (CSNJ), par mail, par internet ou par courrier.



l'accompagnement à domicile, la recherche de structures d'accueil quand rester chez soi devient difficile .. mais aussi à répertorier les associations et structures pour se divertir et se déplacer. Ce livret s'adresse également aux aidants et aux proches, pour se former et se préserver, ou se faire aider.

- Le Guide Petite enfance jeunesse : mis à disposition des parents (et futurs parents) pour se repérer entre les différentes structures dédiées à l'enfance, du premier âge au collège.

Retrouvez-les sur www.cclouelison.fr rubrique "La CCLL" > "Publications", ou en mairie, ou dans les services



... Vos contacts ...



MAIRIE

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

03 81 63 82 49

mairie.gouxsouslandet@gmail.com

Permanence le vendredi : 13h30 à 16h30

URBANISME

<http://autorisation.urbansime.gouxsouslandet.com>

urbanisme.gouxsouslandet@gmail.com

VOS ÉLUS MUNICIPAUX

Patricia Paquiez, Maire : 06 82 09 91 26

patricia.paquiez42@gmail.com

Emmanuel Lechevin, 1er Adjoint : 06 45 23 56 60

chevir@live.fr

Lucie Petetin, 2ème Adjointe : 06 30 45 51 01

lucie.petetin@hotmail.fr



NOUS SUIVRE

www.gouxsouslandet.com

Compte rendu conseil municipal :

www.conseilmunicipal.gouxsouslandet.com

WhatsApp : «Commune de Goux-sous-Landet»



Actualités, alertes, messages ...

Communiquer nous votre numéro pour être inscrit.



www.facebook.com/gouxsouslandet



<https://www.instagram.com/mairiegouxsouslandet>



CCLL : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOUE LISON

Pôle de Quingey, Amancey et Ornans

7, rue Edouard-Bastide - 25290 Ornans

03 81 57 16 33

<https://cclouelison.fr>

SPANC : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La CCLL a confié l'ensemble des contrôles des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) à l'entreprise JDBE depuis le 01/01/2024.

Renseignements & prise de RDV :
contact.anc@jdbe.fr ou 03 81 52 06 88

Le service SPANC de la CCLL sera toujours en lien avec le prestataire. La partie facturation étant toujours assurée par nos services.



France services

FRANCE SERVICES

France services Quingey

4 Place les Rives de la Loue - 25440 Quingey

03 70 88 50 10 quingey@france-services.gouv.fr

<https://cclouelison.fr/fr/rb/417588/france-services-24>

MODALITES D'ACCUEIL : avec ou sans RDV

Carte nationale d'identité / passeport : avec RDV



OFFICE DE TOURISME DESTINATION LOUE LISON

03 81 62 21 50

Sur Messenger : m.me/OrnansArcSenans

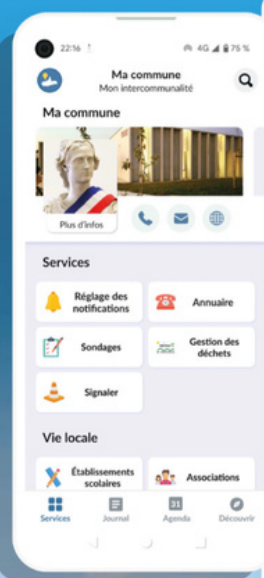
<https://www.destinationlouelison.com/>

Billetteries en ligne sur intramuros aux bureaux des Offices de Tourisme, et sur le site internet



IntraMuros

Votre nouvelle application mobile mairie



- Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone



Play Store (Android)



Apple Store (iPhone)

- Tapez «IntraMuros» dans la barre de recherche et téléchargez l'application



IntraMuros

- Recherchez et sélectionnez votre commune
- Activez les notifications qui vous intéressent
- Recevez les notifications sur votre smartphone : découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours



Téléchargement gratuit



Ne pas jeter sur la voie

Votre territoire Loue Lison utilise l'application mobile **IntraMuros** pour vous informer. Comment ça marche ?

Télécharger l'application mobile, gratuite.

Vous pouvez vous abonner à notre commune. Vous recevrez nos informations, mais aussi celle de la communauté de commune et de l'office de tourisme. Vous pourrez également suivre d'autres communes.